



Charte de fonctionnement de l'Unité de Chirurgie Pédiatrique B

Pour le bon déroulement de l'hospitalisation de votre enfant, il est indispensable de respecter les règles de vie et d'organisation de l'unité.

Consignes importantes

- La visite des médecins a lieu 2 fois par jour : entre 7h30 et 8h30 et entre 16h30 et 18h.
- L'adulte qui dort auprès de l'enfant doit être habillé décemment, de jour comme de nuit, par respect pour tous.
- La couchette doit être repliée tous les matins avant 8h.
- **Le petit déjeuner du parent accompagnant est servi jusqu'à 9 h.** Passé ce délai, vous avez la possibilité de vous restaurer au Relais H ou aux distributeurs de boissons situés dans l'enceinte de l'hôpital.
- Evitez d'apporter aliments, boissons, confiseries à votre enfant ; ne rien donner à son petit voisin: il peut avoir un régime ou devoir être à jeun.
- Dans un souci de sécurité alimentaire et de responsabilité du CHU, les biberons donnés à l'enfant sont préparés en biberonnerie centralisée avec une gamme de lait assez large, mais si toutefois votre enfant suit un régime spécifique n'ayant pas d'équivalent en biberonnerie, vous avez la possibilité d'apporter **une boîte de lait neuve**. Les biberons seront préparés par le personnel de la biberonnerie.
- Il est strictement **interdit de fumer ou de vapoter** dans le service.
- Pour éviter les accidents, **relevez les barrières du lit de votre enfant dès que vous vous éloignez.**
- Si vous vous absentez du service, merci de prévenir le personnel.
- Le personnel du service est tenu au secret professionnel et ne vous donnera donc aucun renseignement concernant les autres enfants. Merci de rester discret.
- **Par mesure d'hygiène, les poussettes ne doivent pas rester dans les chambres.** Vous pourrez les ranger dans votre voiture une fois l'enfant installé dans sa chambre.
- Malgré notre attention, nous ne pouvons garantir la sécurité des objets, jeux et jouets ou vêtements laissés dans les chambres des enfants. Un des placards dans chaque chambre peut être fermé à clé. N'hésitez pas à demander la clé au personnel si besoin.

Mise en service du téléphone et de la télévision

Vous pouvez vous abonner à la télévision et au téléphone en composant le « 110 » depuis le poste téléphonique de votre chambre.

Vous pouvez accéder gratuitement à 5 chaînes : France 3 région, GULLI, BFM télé, la chaîne radio et la chaîne interne du CHRU.

L'accueil Télécom Services se situe dans le hall principal.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 9h00 à 19h45

Le dimanche et jours fériés de 13h00 à 19h45

Pour obtenir un accès WIFI, vous faites la demande au personnel de l'unité qui vous transmettra vos codes d'accès.

Les nouvelles

Seuls les parents ont le droit de prendre des nouvelles de leur enfant.

Les visites

Les parents sont autorisés à rester auprès de leur enfant en continu, cependant **un seul parent pourra rester dormir.**

La maison des familles située sur le site du CHRU de Jean Minjot peut également vous héberger pour la nuit (selon la disponibilité des lits). Téléphone : 03 81 21 89 40 ou 06 75 70 69 05.

Les autres visites sont autorisées de 15h à 19h à raison de deux personnes à la fois.

En chambre de surveillance continue, les visites sont limitées aux parents de l'enfant.

La scolarité

Au delà d'une semaine d'hospitalisation, les enfants peuvent bénéficier de séances scolaires individualisées dans la chambre de l'enfant. La scolarisation des enfants hospitalisés n'est possible qu'avec l'accord de l'enfant, des parents et des médecins. C'est l'éducatrice de l'unité qui fait la demande auprès des enseignants

La sortie

La date et l'horaire de sortie sont fixés par le chirurgien ou l'anesthésiste.

Les ordonnances, le carnet de santé et les papiers administratifs vous seront remis par l'infirmière à la sortie de votre enfant.

Les parents absents lors du départ de l'enfant devront remettre à la personne chargée de venir le chercher une **autorisation de sortie signée avec présentation d'une pièce d'identité**. De même, si l'enfant a moins de 16 ans et qu'il sort seul en VSL ou ambulance, les parents doivent remplir une autorisation écrite, datée et signée.

Merci de déposer le questionnaire de satisfaction dans la boîte aux lettres de l'unité avant de partir.

Les frais d'hébergement du parent accompagnant à votre charge vous seront facturés ultérieurement.

Informations pratiques

Une salle de jeux existe dans le service, renseignez-vous auprès des éducatrices. **Aucun enfant en visite n'y est admis.**

Si vous le souhaitez, le Relais H situé dans l'enceinte de l'hôpital, vous permettra de vous restaurer.

En respectant ces consignes, vous contribuerez au bon déroulement de l'hospitalisation de votre enfant dans un climat de confiance mutuelle : **comme pour vous, c'est notre priorité.**

Pr Benoit de Billy
Chef de Service

Martine Humbert
Cadre de santé